



**Parc naturel marin du golfe du Lion
Bureau du 21 décembre 2017**

Délibération n°2017-027

Adoption du procès-verbal de la session du bureau du 07 septembre 2017

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 9 juillet 2012, accordant délégation au bureau
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal de la session du bureau du 07 septembre 2017

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer

Article 1

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du 21 décembre 2017, sans modification.

Article 2

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion



13^e BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCÈS-VERBAL

Date : 07 septembre 2017

Lieu : Hôtel de la Communauté de Communes
Albères-Côte Vermeille-Illibéris,
Argelès-sur-Mer

Version finale approuvée par le bureau du 21 décembre 2017

Participants

Membres du bureau

Président

- Michel MOLY – Représentant de l'instance de gestion de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

Vice-président

- Didier CODORNIU – Syndicat mixte chargé de la gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise

Catégorie des collectivités territoriales et leurs regroupements

- Pierre AYLAGAS – Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Catégorie des organisations professionnelles

- Marc PLANAS – CRPMEM Occitanie
- Guilhem HUBERT – Association des armateurs privés français
- Serge PALLARES – Union des villes portuaires d'Occitanie

Catégorie des usagers de loisir

- Jean-Claude HODEAU – Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- Pierre DUNAC – Fédération française d'études et de sports sous-marins

Catégorie des Parcs naturels régionaux, des aires marines protégées et des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et des personnalités qualifiées

- Aline FIALA – Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales

Personnalités qualifiées

- Jacques DIETRICH – Ifremer
- Philippe LENFANT – Université Perpignan *via Domitia*

Commissaires du gouvernement

- Xavier PRUD'HON – représentant le Préfet du département des Pyrénées-Orientales
- Stéphane PERON – représentant le Préfet maritime

Équipe du Parc

- G. LE CORRE (Directeur-délégué), O. MUSARD (chef du service Ingénierie), B. FERRARI (chef du service Opérations), C. VIEL (assistante de direction)

Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion du 07 septembre 2017

- M. DUMONTIER (qualité de l'eau), M. MORINEAUX (chargée de communication), C. JABOUIN (pêches), J. CAMMAL (développement durable des usages maritimes)

Invités et accompagnants

- B. PEREZ – CRPMEM Occitanie
- M.-C. DUCASSY-PADROS – Commune de Saint-Cyprien
- M.-L. LICARI – CD 66

Proposition d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 31 janvier 2017
3. Points d'information :
 - 3.1 Agence française pour la Biodiversité
 - 3.2 Avis techniques du Parc
 - 3.3 Projet de séminaire 2018 du Parc sur les problématiques d'érosion du littoral
4. Premier bilan des actions menées dans le Parc sur le respect des réglementations maritimes, via les opérations de sensibilisation, de surveillance ou de contrôle conduites en 2017 par :
 - 4.1 le Parc naturel marin
 - 4.2 la Préfecture Maritime et les services de l'Etat en mer, la Préfecture des Pyrénées-Orientales DDTM/DMLet identification des pistes d'actions pour 2018
5. Point sur les candidatures à l'appel à projets 2017 du Parc, ouvert du 3 juillet 2017 au 24 septembre 2017
6. Point sur une expérimentation « cendriers de plage 2017 » : évaluation des effets concrets générés par ce type d'action pour la gestion des déchets
7. Point sur le groupe de travail « réseau des ports » : après sa constitution par le bureau du 15 septembre 2016, premier bilan et propositions d'évolution de son organisation

Accueil des participants, introduction et ouverture de session

M. MOLY accueille les participants et les remercie de leur présence. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du bureau : G. HUBERT, J. DIETRICH et N. PINEAU (absente ce jour). Il remercie P. AYLAGAS pour son accueil dans les locaux de la communauté de communes.

M. MOLY fait part du décès de M. Jacques CENTELLES qui s'est beaucoup investi dans les premiers travaux autour de la création du Parc. Il fut également membre du 1^{er} conseil de gestion. Le décès de l'épouse d'Aimé MERIGNAC quelques jours auparavant est annoncé. Des messages de condoléances ont été envoyés aux familles.

Le quorum étant atteint, la session est ouverte à 14h15.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. MOLY rappelle l'ordre du jour prévisionnel de cette session du bureau et en propose l'adoption après ajout de deux éléments dans les points d'information :

- 3.4 Désignation de deux représentants du Parc naturel marin du golfe du Lion au Comité régional de la biodiversité Occitanie
- 3.5 Projet d'exposition « canyons de Méditerranée »

En l'absence de remarque, la proposition d'ordre du jour est soumise au vote des membres du bureau.

Adoption de l'ordre du jour après ajout des deux éléments dans les points d'information

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2017-019

2. Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 31 janvier 2017

Après que M. MOLY a demandé aux membres du bureau s'ils avaient des remarques à formuler concernant le procès-verbal de la session du 31 janvier 2017, l'approbation dudit procès-verbal est soumise au vote.

Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 31 janvier 2017, sans modification

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2017-020

3. Points d'information

Après la période printanière des élections nationales, l'enchaînement des sessions des bureaux et conseils de gestion va reprendre un rythme plus régulier. En plus des sessions normales, des sessions exceptionnelles pourront avoir lieu lorsque l'actualité du Parc le nécessitera (en particulier en cas de demande d'avis).

3.1 Agence française pour la biodiversité

L'AFB se met progressivement en place. M. MOLY fait part de son inquiétude à propos du devenir des parcs naturels marins, de leur fonctionnement et de leur autonomie pour une gestion locale des territoires. Même si le Parc naturel marin du golfe du Lion poursuit ses avancées et l'équipe s'étoffe petit à petit, il prend pour exemples :

- **Les facturations**

Les parcs faisant face à de nombreux impayés, le climat se détériore avec les prestataires et partenaires.

- **La situation du directeur-délégué**

Le dernier rapport de la Cour des comptes oriente les recrutements des agents uniquement sur des fonctionnaires. G. LE CORRE est contractuel, tout comme une partie de l'équipe du Parc. Si, jusqu'ici, il a été possible de renouveler assez facilement les agents contractuels au terme d'un premier contrat de trois ans, il n'est actuellement plus possible de le faire. Des modalités de gestion différentes ont été observées en Corse.

Le contrat de G. LE CORRE arrivait à échéance le 30 juin 2017 et il n'a pu obtenir qu'une prolongation de quatre mois (fin du contrat le 31 octobre 2017). Personnellement, G. LE CORRE souhaitait s'inscrire dans une séquence longue de deux fois trois ans. Le processus administratif est

actuellement verrouillé par le contrôleur budgétaire et une difficulté supplémentaire réside dans la synchronisation des décisions AFB et Ifremer (son établissement d'origine où il était en congés sans solde depuis trois ans).

M. MOLY a été sollicité pour déterminer les dates du jury des fonctionnaires et n'a, pour l'instant, pas répondu. Il regrette profondément cette situation et la gestion humaine de l'AFB. M. MOLY était disposé à proposer sa démission de principe mais cela ne lui a pas permis d'obtenir gain de cause. S. PALLARES propose une démission collective du bureau, si un précédent est avéré en Corse.

Plusieurs membres du bureau apportent leur soutien à G. LE CORRE. M. PLANAS ajoute que cette situation avait déjà été soulevée lors des premières embauches au Parc et que chaque changement entraîne un ralentissement des travaux pendant deux ans. D. CODORNIUO ajoute que le tandem président/directeur est important et que le Parc était encore, il y a peu, un modèle. Il propose que le bureau statue collectivement sur ce problème par une délibération de soutien au directeur et aux agents concernés, qui devra être transmise au plus haut niveau du ministère.

S. PERON précise qu'il y a bien un mouvement général pour le recrutement exclusif de fonctionnaires. Le contrôleur budgétaire prend en considération l'avis de la Cour des comptes. La situation en Corse est un peu différente du fait du statut particulier de cette collectivité territoriale et de ses prérogatives sur l'environnement. Une convention entre l'AFB et la Collectivité territoriale de Corse a été signée pour mutualiser les moyens et le personnel. X. PRUD'HON précise que la réponse apportée au Préfet sur ce sujet fait bien mention d'une position de principe du contrôleur budgétaire.

M. MOLY propose qu'une « motion » collective des membres du bureau en soutien au directeur soit envoyée dès le lendemain à la direction de l'AFB.

- Les avis conformes

S. PALLARES se demande si cette décision de ne pas renouveler le directeur ne préfigure pas d'autres remises en question du fonctionnement des parcs : problème sur les avis conformes, baisse des budgets, etc. M. MOLY et G. LE CORRE répondent, qu'effectivement, les syndicats sont très inquiets de cette possibilité de perte d'autonomie des parcs. Il n'est pas forcément logique que ce soit au conseil d'administration (CA) de l'AFB de voter sur des projets locaux dont ils ne connaissent pas les tenants et aboutissants.

S. PERON précise qu'il y a bien, également, une tendance à la recentralisation de certains aspects du fonctionnement des parcs comme sur la question des avis conformes qui étaient jusqu'alors délégués au conseil de gestion. M. MOLY lit en session le courrier du Premier ministre aux élus de France, courrier qui propose une plus grande autonomie des élus locaux et une reconnaissance de leurs savoir-faire de terrain. La contradiction est ici soulignée et partagée.

Ph. LENFANT se dit préoccupé de ne plus voir que des « parcs de papier », avec des fonctionnaires sans réelle possibilité de travailler correctement sur leurs missions. Il alerte sur le fait que le monde maritime est largement minoritaire dans l'AFB.

- La rencontre avec M. le ministre N. HULOT

M. MOLY précise qu'il a pu partager, par courrier, nombre de ces inquiétudes auprès de M. le ministre Nicolas HULOT, notamment sur la remise en cause des fondamentaux de l'outil parc naturel marin en matière de responsabilité. Un courrier lui a été adressé mais la réponse reçue est vraisemblablement une réponse standard.

- Divers - commissions : Comité d'orientation mer et Conférence des aires protégées de l'AFB

M. MOLY ajoute qu'il est dorénavant assez compliqué d'assurer une bonne représentation des parcs naturels marins au sein des différentes instances de l'AFB (CA, divers comités d'orientation avec une

trentaine de membres, etc.), notamment du fait des règles sur la parité hommes/femmes dans les candidatures car il n'y a que deux femmes présidentes de parcs. D. CODORNIU précise que la région Occitanie s'est positionnée sur le comité d'orientation « milieux marins et littoraux ».

La date limite pour envoyer une candidature de représentation des parcs à la Conférence des aires protégées de l'AFB était le 25 août. M. MOLY s'est proposé pour tenir ce rôle, soutenu par les autres présidents. La décision finale sera prise en CA de l'AFB.

3.2 Avis techniques du Parc

G. LE CORRE rappelle la méthode de travail concernant le traitement des demandes d'avis par les services instructeurs lorsqu'elles arrivent en dehors des sessions du conseil de gestion ou du bureau. L'équipe les évalue suivant trois critères : niveau d'enjeu par rapport au Parc, similarité du dossier avec un autre déjà traité par le conseil de gestion et délai de réponse imposé par la procédure d'instruction, en particulier dans le cas du dispositif de guichet unique.

Lorsque la demande initiale porte explicitement sur un avis technique, lorsque le niveau d'enjeu est faible ou lorsque que les délais sont extrêmement contraints, ces avis dits « techniques » sont envoyés au service instructeur sans passer par un vote du conseil de gestion ou du bureau.

Six demandes ont ainsi été traitées par l'équipe du Parc :

- Banyuls-sur-Mer : Evolution du dossier sur la prise d'eau du Biodiversarium, dont les premiers choix technologiques n'étaient finalement pas adaptés au milieu, d'où cette nouvelle consultation.
- Banyuls-sur-Mer : Extension du port, avec reprises de certains éléments développés dans l'avis sur l'extension du port de Sainte Marie la Mer.
- Canet-en-Roussillon : Manifestation King of Tricks, dont le pétitionnaire devrait modifier le projet de manifestation au vu des recommandations du Parc et de la DDTM.
- Cerbère : Installation de Biohuts[®], micro-habitats installés sur la digue extérieure pour favoriser la biodiversité dans les ports.
- Cerbère : Mise en place de micro-récifs pour une étude du laboratoire LECOB sur la croissance du corail rouge.
- Port-Vendres : Tournage d'un film dans la baie de Paulilles.

Sur ce dernier point seulement, quelques échanges s'engagent sur la difficulté à laisser filmer des séquences non souhaitables et interdites sur le plan environnemental, à l'instar d'un feu sur la plage.

L'échelon régional (Occitanie) de l'AFB a également été sollicité pour rendre deux avis, pour lesquels l'équipe du Parc a apporté un éclairage du point de vue de l'impact potentiel sur le milieu marin :

- Port-la-Nouvelle : Extension du port
- Au large de Gruissan : Mise en place d'hydrophones pour l'état initial (écoute des bruits) de la ferme pilote d'éoliennes flottantes.

B. PEREZ demande une précision sur la date de démarrage des travaux dans le port de Port-la-Nouvelle. D. CODORNIU précise que Mme Carole DELGA, présidente de la région Occitanie, devrait inaugurer le chantier à la rentrée 2018 afin que le port puisse être opérationnel pour la mise en service des éoliennes en 2020. S. PERON ajoute que le projet en face de Port Saint Louis du Rhône est un peu en avance par rapport à ceux des Pyrénées-Orientales et de l'Aude. Il a été déposé avant la réforme du guichet d'autorisation environnementale unique. Ce projet de ferme pilote présente quelques différences avec les projets des P-O. et de l'Aude mais il sera intéressant de suivre les discussions lors de la grande commission nautique du 30 septembre. B. PEREZ ajoute qu'il souhaite

Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion du 07 septembre 2017

que le porteur de projet travaille avec les représentants des pêcheurs professionnels à propos du devenir des sables de dragage. D. CODORNIOU confirme que ce sera fait.

3.3 Projet de séminaire 2018 du Parc sur les problématiques d'érosion du littoral

Le plan d'actions 2017 du Parc prévoyait l'organisation d'événements techniques et scientifiques sur la problématique de l'érosion côtière, des aménagements et des changements globaux, qui touchent particulièrement notre territoire. Il faut anticiper dès aujourd'hui les conséquences futures de ces phénomènes sur le territoire. Le Parc doit être un lieu de réflexion, de concertation, d'anticipation et de prise de risques pour tester des solutions nouvelles. Un comité de pilotage est en cours de création pour piloter ce séminaire. Il se réunira dès ce mois-ci.

L'objectif visé par ce séminaire de mars 2018 sera de réunir les élus et autres acteurs concernés (scientifiques, experts, etc.) lors de deux journées dédiées à la thématique. Ce séminaire s'inscrit dans une démarche régionale (actions de sensibilisation portées par le Préfet de région, projet Interreg ECTAdapt et formation à la gestion du cordon dunaire portés par le Département 66, actions à venir du Parlement de la mer également attentif à ce sujet). M. MOLY précise que, suite au complément d'information apporté par M-L. LICARI, le directeur se chargera de relayer auprès de l'ensemble des membres du conseil de gestion l'organisation de la session de formation du CD 66, des 13 et 14 novembre 2017.

3.4 Désignation de deux représentants du Parc naturel marin du golfe du Lion au Comité régional de la biodiversité Occitanie

La région Occitanie, avec l'Etat, a créé un Comité régional de la biodiversité (CRB). Le Parc doit désigner deux représentants du Parc naturel marin du golfe du Lion, un homme et une femme, par respect du principe de parité. En fonction de l'équilibre paritaire homme/femme final du CRB, l'un ou l'autre siègera effectivement.

M. MOLY propose sa candidature ainsi que celle de Mme Aline FIALA.

Désignation de deux représentants du Parc naturel marin du golfe du Lion au Comité régional de la biodiversité Occitanie

M. Michel MOLY et Mme Aline FIALA sont désignés représentants du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2017-021

3.5 Projet d'exposition « canyons de Méditerranée »

Le Parc national des Calanques est à l'initiative de la création d'une exposition d'ampleur sur les canyons de Méditerranée. Cette exposition sera basée sur les résultats des campagnes scientifiques Medseacan et Corseacan. L'AFB souhaite s'associer à la démarche et faire venir l'exposition dans le Parc en 2018.

En complément, M. MOLY ajoute que le film sur le navire de charge romain « Port-Vendres 1 », présenté lors du dernier conseil de gestion, est terminé et sera diffusé au grand public dans les prochaines semaines et à travers le réseau méditerranéen des musées maritimes.

4. Premier bilan des actions menées dans le Parc sur le respect des réglementations maritimes, via les opérations de sensibilisation, de surveillance ou de contrôle conduites en 2017 et identification des pistes d'actions pour 2018

M. MOLY rappelle l'importance de la présence du Parc sur le territoire et sur l'eau. Avec l'augmentation des effectifs, cela a été rendu possible dès cet été. Le respect de la réglementation a occupé une part importante des discussions lors des dernières sessions des conseils de gestion et bureaux.

4.1 Le Parc naturel marin

B. FERRARI présente l'évolution du service Opérations lors de l'année 2017. A la fin de cette année, le service sera composé de :

- six agents fonctionnaires (techniciens et agents techniques)
- un réserviste de l'armée (120 jours par an)
- un adjoint au directeur-délégué, chef du service

En 2018, le Parc sera ainsi doté de :

- neuf plongeurs professionnels
- neuf pilotes professionnels de bateau
- sept inspecteurs de l'environnement.

Deux navires (un semi-rigide et un semi-rigide coque alu), deux véhicules (un Kangoo et un Trafic), des locaux techniques sur le port d'Argelès-sur-Mer et du matériel scientifique et de plongée complètent les moyens du service Opérations.

La surveillance et le contrôle font partie intégrante du dispositif parc naturel marin, ce qu'illustrent deux indicateurs associés dans le plan de gestion. Les priorités de l'année 2017 ont été l'information et la sensibilisation des usagers sur les trois thématiques suivantes :

- Information sur la réglementation de la pêche récréative avec un focus sur les oursins,
- « Photographie » du fonctionnement, de la fréquentation et de l'accès aux dispositifs d'amarrage,
- Sensibilisation des plaisanciers afin d'éviter l'ancre sur les posidonies.

Des outils de communication ont été créés dès 2016 (kit du pêcheur responsable) ou sont en cours de création (par exemple, une plaquette de sensibilisation sur les posidonies) en fonction des retours des usagers.

Au total, durant l'été 2017, 45 sorties à terre et en mer ont été effectuées. Les agents du Parc ont ainsi pu rencontrer une centaine de navires et environ 250 personnes à terre.

Les thématiques abordées allaient de l'information générale sur le Parc à la protection de l'environnement, en passant par la pollution, l'ancre, la réglementation des pêches récréatives ou d'utilisation des bouées d'amarrage.

Les demandes particulières des usagers ont été répertoriées et trouveront un écho dans les prochains mois via des ateliers particuliers (tailles de captures, renforcement des zones de

protections fortes, etc.) ou la mise en place de système de coordination des différents services de l'Etat intervenant en mer (à propos des contrôles en mer, par exemple).

Plusieurs membres du bureau interviennent sur la création d'une ZMEL dans la baie de Paulilles (mesure de compensation environnementale identifiée dans le dossier pour la création du 3^{ème} quai de Port-Vendres) en attirant l'attention sur les problèmes de pollution qui peuvent y être associés et sur la nécessité d'interdire les ancrages forains à proximité des bouées pour préserver l'herbier. A. FIALA ajoute qu'il faudra être attentif au suivi de l'état de l'herbier, tel que c'est prévu dans le dossier du 3^{ème} quai.

S. PERON ajoute qu'il est effectivement important d'associer un arrêté spécifique (Préfecture maritime via DIRM) pour gérer les mouillages forains à proximité des dispositifs d'amarrage. La pédagogie sera aussi importante pour faire changer les pratiques. L'implantation d'une ZMEL se doit également d'être bien réfléchi en amont pour préserver les herbiers dont l'état justifie leur protection.

En réaction aux commentaires de plaisanciers que B. FERRARI a fait remonter au bureau, M. PLANAS souhaite préciser qu'il y a très peu de poissons sous les tailles légales de capture sur les étals des professionnels. Toutefois, il précise qu'avec le retour de la ressource langouste, il a constaté quelques problèmes ponctuels de taille ces derniers temps. B. PEREZ ajoute qu'il faudrait plus de communication et d'explications à ce sujet.

4.2 et 4.3 Préfecture maritime et services de l'Etat en mer, Préfecture des Pyrénées-Orientales DDTM/DML

S. PERON et X. PRUD'HON établissent le panorama des services de contrôle de l'Etat en mer et dressent le bilan des opérations 2016 et 2017 menées dans le Parc.

Les services de l'Etat intervenant en mer sont nombreux mais travaillent de manière coordonnée, notamment la police des pêches, sous l'autorité du Préfet maritime (pour les moyens) et du Préfet de la région PACA (responsable de l'organisation administrative et des résultats pour la pêche). Des moyens additionnels peuvent exister localement (Réserve naturelle marine, Parc naturel marin).

- **Plan national de contrôle des pêches** : il fixe les priorités par pêcheries, zones, engins, espèces, etc. et fixe la feuille de route pour toutes les administrations qui procèdent à des contrôles.

- **Plan régional de contrôle des pêches** : sa déclinaison sur la façade méditerranéenne fixe les priorités mer/terre (débarquement), filière de commercialisation ou espèces (focus thon rouge par exemple).

Le Centre national de surveillance des pêches (CNSP) : basé au CROSS Etel, il coordonne 24h/24h toutes les actions de contrôle pour toutes les unités de pêche professionnelle de France. Il procède également à des analyses de risques pour fixer les priorités de contrôle des navires (antécédents, engins, etc.) et dispense des conseils juridiques auprès des agents. Il tient à jour un registre national des contrôles.

- **Plan régional de surveillance et de contrôle des aires marines protégées (75 AMP en Méditerranée)** : sa finalisation, le 1^{er} août 2017, après plusieurs années de travail permet l'intégration complète des missions de surveillance du milieu marin dans les missions de l'Etat en mer, sous l'autorité du Préfet maritime. Quatre axes prioritaires ont été définis : i) surveillance et contrôle des mouillages, ii) manifestations nautiques de grande ampleur, iii) mise en œuvre des mesures de protections des espèces protégées, iv) contrôle des activités nautiques individuelles. Des heures de surveillance particulières sont dégagées pour l'environnement marin, AMP par

AMP. Les gestionnaires doivent faire remonter leurs priorités au Préfet maritime chaque année. Pour le Parc naturel marin du golfe du Lion, c'est la bande des 0 – 5 MN qui a été identifiée comme prioritaire.

Un **centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM)** sera prochainement basé au CROSS Etel, avec un fonctionnement similaire au CNSP. Il pourra être contacté en amont des opérations de contrôles pour obtenir une aide à la priorisation.

- **Dans le périmètre du Parc** : sept unités de contrôles existent : gendarmerie, gendarmerie maritime, ULAM, douane, marine nationale ainsi que les équipes du Parc et de la Réserve. Le sémaphore, les survols aériens par les aéronefs des douanes ou les interventions de la vedette régionale de surveillance des affaires maritimes (la « Mauve », dont les agents sont spécialisés dans les domaines de la pêche et de l'environnement marin), voire les navires de la marine nationale, apportent des soutiens ponctuels à ces opérations de contrôle.

Lors du conseil de gestion du 23 février 2017, les membres avaient exprimé un besoin de renforcement des contrôles. Un survol mensuel a été effectué sur les eaux du Parc durant les six derniers mois (le dernier datant du 22 août 2017) par les douanes. Ce type de surveillance est nouveau sur le territoire et se poursuivra, en routine et en fonction des priorités des services.

Ce type de dispositif prendra sa place parmi les 45 missions de l'Etat en mer (lutte contre les pollutions, immigrations clandestines, etc.).

Synthèse du bilan, énoncé en session par S. PERON, des contrôles des pêches professionnelles dans le quartier maritime de Port-Vendres (66/11) :

2016	Fin-août 2017
160 contrôles, soit un contrôle tous les deux jours	98 contrôles
18 navires en infraction, soit 12% de contrôles positifs	15 navires en infraction, soit 15% de contrôles positifs
Infractions constatées : obligations déclaratives, engins de pêche non conformes, tailles minimales, etc. Les contrôles durent de 1h à 3h.	

Des problèmes de chalutage dans les 3 MN sont toujours régulièrement signalés au large de Port-Vendres et du sud de la côte sableuse. Il y a une forte possibilité pour qu'une polémique médiatique enfle et que la situation dérape. X. PRUD'HON précise qu'il s'agit bien d'un cas isolé qu'il convient effectivement de traiter. B. PEREZ souhaite également que les faits soient vérifiés.

Les suites répressives sont assurées par la DML 66/11, en liaison avec la DIRM qui peut exercer un pouvoir de sanction administrative (points de pénalités, amendes, suspension de licence de pêche) en plus des poursuites pénales (amendes et autres peines complémentaires).

Bilan des contrôles des pêches récréatives dans le quartier maritime de Port-Vendres (66/11) :

Environ 300 plaisanciers sont contrôlés chaque année. Les plaisanciers sont contrôlés essentiellement sur le matériel de sécurité. Les taux d'infraction sont similaires à ceux de la pêche professionnelle.

J-C. HODEAU précise que les pêcheurs de loisir souhaitent plus de contrôles sur les tailles de capture et moins sur le matériel de sécurité.

La distribution d'un récépissé lors des journées spéciales de contrôle pourrait être élargie.

La nouvelle tendance au prêt et à la location de navire entre particuliers augmente les difficultés de contrôle.

M. PLANAS émet une alerte sur le rôle du service Opérations du Parc dont il souhaite qu'il se concentre sur la sensibilisation et la pédagogie plus que sur le contrôle déjà assuré par les autres services de l'Etat, hors participation ponctuelle aux journées spéciales de contrôles interservices.

5. Point sur les candidatures à l'appel à projets 2017 du Parc, ouvert du 3 juillet 2017 au 24 septembre 2017

G. HUBERT demande une prolongation de la période de candidature, ce qui n'est pas possible : le règlement ne peut faire l'objet d'aucune modification.

Une dizaine d'échange a déjà eu lieu avec des candidats potentiels et un dossier de candidature a été à ce jour enregistré.

6. Point sur une expérimentation « cendriers de plage 2017 » : évaluation des effets concrets générés par ce type d'action pour la gestion des déchets

Ce point est reporté à la prochaine session du conseil de gestion.

7. Point sur le groupe de travail « Réseau des ports » : après sa constitution par le bureau du 15 septembre 2016, premier bilan et propositions d'évolution de son organisation

Devant la difficulté à trouver une date pour la tenue d'un GT réunissant tous les membres, M. MOLY propose de créer une « commission technique » de travail qui rendra compte aux élus et aux membres du conseil de gestion une fois par an.

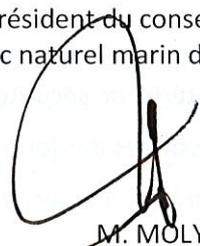
Une journée technique dédiée à cette thématique pourrait également être organisée, rassemblant les élus, les techniciens, etc. Dans l'intérêt des ports et face aux rapides mutations auxquelles ils font face, il est dans l'intérêt de tous de pouvoir se réunir autour de cette thématique.

M. MOLY propose donc de revoir cette formule de GT en expérimentant une autre manière de travailler.

M. MOLY remercie les membres pour leur présence et clôt la réunion.

La session est levée à 17h15.

Le président du conseil de gestion
du Parc naturel marin du golfe du Lion



M. MOLY